

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 39 (1992)
Heft: 9

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E d i t o r o m a n d

Publié avec l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), dans le cadre d'un programme de recherche consacré «aux effets des mesures étatiques», cette analyse a été réalisée par Emmanuel Sangra, lic. en droit, avec la collaboration de Dominique Vanney, lic. HEC. Le rapport vient de sortir sous le titre «Evaluation des actions d'information de la PCi sur le comportement de la population en cas d'alarme». Edité sous la direction de Jean-Marc Blanc, conseiller d'entreprise, il est disponible aux Editions J.-M. Blanc SA au Mont-sur-Lausanne. Bien que «limité» aux effets des actions d'information de la PCi sur le comportement de la population en cas d'alarme, voilà enfin le résultat d'une étude scientifique, révélant des aspects souvent méconnus des mécanismes socio-psychologiques mis en œuvre par le hurlement des sirènes.

Rappelons brièvement que trois cantons tests et cinq communes ont été examinés en fonction de leur degré de risques de catastrophe: Aarau, Lausanne, Sion, Saas-Grund VS et Salquenen VS. Les données ont été récoltées par sondage téléphonique auprès de 720 personnes. En outre, une série d'interviews se sont déroulés à Stein-Säckingen AG à la suite du déraillement d'un wagon-citerne le 4 janvier 1991.

Nous ne reviendrons pas sur le résultat des sondages, déjà largement commentés dans la presse courant juin 1992. Si ce n'est pour souligner le fait que, une fois de plus, on constate que tous les Suisses ne sont pas au fait et au prendre sur les alarmes catastrophes, malgré les efforts annuellement répétés.

Des faits pour le moins troublants

L'étude met en avant le fait que la situation réelle des risques encourus par les communes analysées, de même que la perception subjective des risques par les personnes interrogées ont une influence sensible sur la connaissance des comportements. Ces éléments étaient, semble-t-il, déjà compris par les responsables de la PCi.

En revanche ce que l'on savait moins c'est que les deux paramètres ci-dessus sont plus significatifs que le nombre ou la qualité des actions d'information menées par le canton ou la commune (?).

L'étude affirme aussi que malgré les actions d'information menées par la PCi depuis plus de dix ans, les connaissances sont réparties de manière très inégale, tant géographiquement qu'au sein des différentes catégories de la po-

pulation. Il apparaît donc, aux yeux de l'analyste, de plus en plus important que les actions d'information de la PCi soient conçues en fonction de groupes cibles spécifiques, et que les supports d'information soient diversifiés et combinés de façon à atteindre l'ensemble de la population.

Quant à la mise en œuvre, l'étude débouche sur un constat sévère: «La mise en œuvre de la politique d'information sur l'alarme débouche avant tout sur des messages télévisés et radiophoniques, ainsi que des communiqués de presse. Les responsables fédéraux hésitent à utiliser des messages simples, jouant sur l'aspect émotionnel plutôt que rationnel, insistant par exemple sur l'ampleur des risques encourus et sur la simplicité du comportement à adopter.»

Manque de coordination et de moyens

Le rapport observe aussi qu'au niveau fédéral, l'Office central de la défense, la Chancellerie fédérale, quatre départements, sept offices ou organes différents, ainsi qu'un groupe d'étude inter-départemental sont concernés par les questions d'alarme (!). «Le consensus est souvent difficile à trouver et les procédures sont longues et complexes.»

Un autre aspect important que constate l'étude: sur le plan économique il y a une réelle disproportion entre les montants investis pour l'infrastructure des alarmes et les sommes consacrées aux actions d'information. La part de l'information représente moins de 5% du montant de l'infrastructure du système d'alarme.

Confirmation, en revanche, pour les résultats obtenus par le dynamisme personnel des responsables de la PCi. Le dicton populaire «A bon chat, bon rat...» prend ici toute sa signification. Selon l'étude, le peu de précision des normes en matière d'information donne une grande autonomie aux responsa-

bles, ce qui fait que le système repose principalement sur leur capacité de convaincre les responsables politiques de libérer des budgets d'information ou d'accepter l'idée d'actions plus personnelles telles que le développement de contacts avec les médias.

L'information: un sous-développement endémique

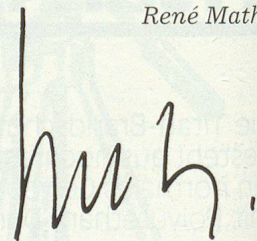
L'étude montre aussi que «l'information est certainement un des moyens d'action étatique les moins légiférés. Cet aspect qui n'est pas spécifique à la PCi est assurément appelé à évoluer ces prochaines années si l'information à but éducatif continue à se développer. Aucune des dispositions légales étudiées ne mentionne des objectifs à atteindre, ni d'ailleurs, n'impose aux offices concernés d'en établir. L'évaluation systématique des effets des actions d'information n'est pas prévue non plus».

Conclusion

Un des mérites de cette étude est sans conteste le fait qu'elle existe. Si elle se montre parfois critique, elle reste objective.

L'autre point à retenir est le fait que ce travail ne se contente pas d'une approche purement théorique, il fourmille d'enseignements et de propositions. Il pourra avantageusement servir de références pour mettre sur pied des actions d'information, que l'on soit une petite ou une grande organisation de PCi.

René Mathey



La Sagne: le Foyer déménage

rm. Une fois de plus la PCi démontre son utilité, même dans un village de 900 habitants, en participant avec succès au transfert du mobilier et des patients de l'ancien Foyer. C'est aussi l'occasion pour le chef local de mettre sur pied un exercice «utile» et de rendre service à la communauté.

C'est en 1846 que la commune de La Sagne accepte l'achat d'un terrain à L.-J. Vuille pour 28 louis. Anecdote piquante, le 11 juillet 1947, le roi ferait bien un don de 10 000 louis, à condition que le terme d'hospice soit revu. La Révolution de 1848 remet tout en cause et le projet est abandonné.

Finalement, en 1858, les travaux débu-

tent sur des plans d'H. Roulet et ceux-ci devraient se terminer à la St-Martin 1862.

Il faut dire qu'à cette époque, soit dans les années 1860 une bonne partie de la vie artisanale de La Sagne s'organisait autour de l'industrie horlogère. Ce début de prospérité a donné l'idée de s'occuper aussi des personnes sans famille, âgées ou orphelines. C'est ainsi que le règlement de l'époque stipulait que cette maison était réservée aux gens originaires de la commune. Le prix de pension était de Fr. 4.- par jour, ce qui, pour l'époque, représentait une certaine somme.

Les sœurs de St-Loup se sont longtemps occupées de la direction de l'éta-



L'équipe PCI au grand complet aménage la terrasse.

(Photo: RM-Info, Pully)

blissement, avec le dévouement et l'abnégation qu'on leur connaît, partout en Suisse romande.

Une rénovation nécessaire

D'hospice, le home a passé en «maison de retraite» médicalisée, réservée aux personnes âgées non seulement de la commune, mais de tout le canton en vertu des concordats signés avec le canton et les caisses-maladie.

Le bâtiment, lui aussi, a subi les outrages du temps. Afin d'assurer une saine gestion, eu égard au vieillissement de la population, il devenait nécessaire d'en augmenter la capacité et de moderniser l'ensemble.

Finalement, la solution de la construction d'une annexe fut décidée ainsi que la réfection, dans un deuxième temps, de l'ancienne partie.

Aujourd'hui, c'est chose faite; une annexe neuve a été accolée à l'ancien bâtiment. Le concept tient largement compte de l'apport d'un éclairage naturel et de l'application d'une politique d'intégration accrue avec la population de la commune. Ainsi, dans le jardin en partie couvert, les pensionnaires pourront s'adonner à la culture de légumes et de fleurs et une cafétéria ouverte au public favorisera le contact avec l'extérieur. Un kiosque et un coiffeur complètera l'aménagement.

Pour le directeur André Crivelli: «Cette nouvelle construction est la bienvenue; les vingt-quatre collaborateurs trouveront de meilleures conditions de travail. Quant aux pensionnaires, même si cela demandera une certaine accoutumance à la nouvelle disposition des chambres et locaux, ils y gagneront en confort.»

Une aubaine pour la protection civile

Cette nouvelle construction était l'occasion rêvée pour la protection civile de procéder à la construction d'un premier abri public de 400 places combiné avec un poste de commandement, en partie sous la nouvelle annexe, en partie à l'extérieur, ce qui a permis d'édifier un parking sur le toit.

Pour Roger Vuille, conseiller communal en charge de la PCI: «Une telle construction était nécessaire, mais vu le coût de l'opération et des investissements que doit encore réaliser la commune dans d'autres domaines il est probable qu'on ne puisse reconstruire de sitôt un tel abri.»

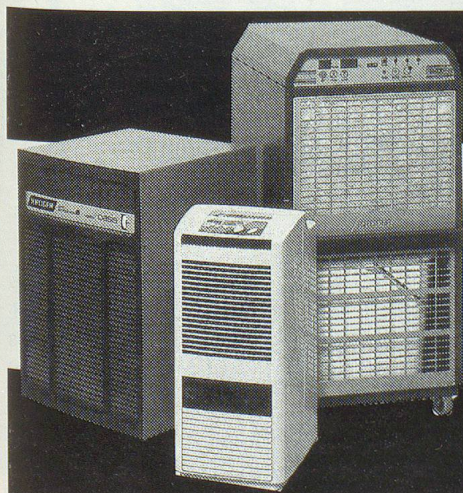
Coût de l'opération: environ 1,5 million, subventionné à 85 %.

La PCI à la rescousse

Le bâtiment une fois terminé, il fallait songer à son aménagement mobilier, au transfert des patients, etc. André Crivelli a pris contact avec la PCI qui s'est montrée d'emblée enthousiaste à l'idée de vivre un exercice «grandeur réelle».

Pour le chef local Gaspard Cassi, ce fut un succès, car même si la saison ne s'y prêtait guère (saison des foins, vacances, etc.) cinq hommes sur douze ont répondu présent.

Pour ceux-ci ce fut vraiment une expérience nouvelle et enrichissante. Ils sont unanimes à déclarer que non seulement ils ont eu l'impression de servir à quelque chose, mais qu'en plus le contact avec toutes ces personnes âgées, qu'il a fallu parfois encourager et rassurer, donne une nouvelle dimension à l'image qu'ils se faisaient de la mission de la PCI. ▲



Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.

1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans

La «PBC» en progrès, mais...!

rm. La protection des biens culturels est en net progrès en Suisse romande. Cela est dû en grande partie à l'engagement de Nicolas de Diesbach, chef de la PBC à l'Office fédéral qui se dépense sans compter pour convaincre et expliquer l'importance de la mise à l'abri de notre patrimoine culturel. Message entendu, sans aucun doute, mais celui-ci se heurte aux mêmes problèmes de «compréhension» que celui de la PCi en général.

Concrètement, voici deux exemples fort différents de l'intégration de la PBC dans les organisations de protection civile.

La PBC, en cas de conflits (mais bien entendu aussi en cas de catastrophes de toute nature), est un devoir national découlant de la Convention de La Haye du 14 mai 1954. Son organisation et sa mise en place doivent se faire, pour être efficaces, «en temps de paix».

Quand on parle de «biens culturels», il faut entendre, quels que soient leur origine ou leur propriétaire, les biens, meubles ou immeubles qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples (monuments d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les œuvres d'art, mais aussi les édifices dont la destination principale est de conserver ou d'exposer, ainsi que des centres comprenant un nombre considérable de biens, etc.).

On ne saurait trop recommander à nos lecteurs intéressés, comme à tous les spécialistes en charge d'organisme de protection civile de se procurer les documents indispensables à la compréhension des mesures nécessaires à la protection des biens culturels.

Au-delà du texte de la Convention de La Haye, des dispositions légales suisses en la matière, l'acquisition de «L'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale» (éd. 6.88 – en vente à l'Office fédéral des imprimés et du matériel, 3003 Berne), apportera à chacun une idée de la richesse du patrimoine helvétique. Cet ouvrage pourra être avantageusement complété par la «Carte des biens culturels de la Suisse (1:300 000)», qui est complétée par un livret d'accompagnement, ainsi que par la carte des «Musées de la Suisse» et la «Carte des châteaux» (en vente auprès de l'Office fédéral de la topographie, 3084 Wabern, éd. 1988).

La réalité

Si l'organisation de la PBC est bien intégrée dans les grandes villes, les problèmes qui se posent aux communes moyennes et aux villages de notre pays prennent une toute autre dimension. Les solutions apportées dépendent

avant tout du degré de sensibilisation du «patron» de la PCi concernée, que ce patron soit le chef local ou encore le responsable politique de la commune.

Il est vrai aussi que le levier qu'utilisent ces responsables permet de faire passer bien des messages. Curieusement, et presque contrairement à l'idée de la protection civile, la PBC touche tout le monde; chacun est capable de faire la transposition avec ses propres biens matériels! Pour être complet, la montée de l'écologie a aussi contribué à une plus large sensibilisation.

Malheureusement, l'état des finances joue un rôle modérateur dont il faut aussi tenir compte dans l'appréciation des retards que l'on peut constater ici ou là; certains aménagements seront toujours «prioritaires» aux yeux des autorités. Voilà deux exemples concrets: Monthey et La Sagne.

Monthey, un fleuron du Chablais

Ville industrielle, industrieuse, Monthey a connu un développement réjouissant. Elle compte quelque 14 051 habitants. Située sur la rive droite du Rhône, elle est traversée par la Vièze,

rivière partant du col de Coux, arrosant au passage Champéry et l'ensemble du Val d'Ille. Monthey est aussi une porte ouverte sur la France, grâce à une route desservant Troistorrents, Morgins et serpentant ensuite le long de la Vallée d'Abondance. Son train, lui permet aussi de faire la liaison de Champéry à Aigle en passant par Ollon. Un des fleurons de l'industrie pharmaceutique suisse, Ciba-Geigy, a bien compris cet esprit d'ouverture puisqu'il y a construit une usine à la périphérie et emploie pas moins de 3000 personnes.

Organisation de la protection civile

L'organisation de la protection civile de Monthey est fractionnée en trois quartiers; elle est forte de 950 personnes, auxquelles il faut ajouter (dans la structure actuelle de la PCi) 300 personnes desservant les OPE de la ville. Daniel Comte, chef local et alpiniste passionné et chevronné est aussi le président de la section valaisanne de l'USPC.

Sur le plan des abris, Monthey dispose d'une infrastructure lui permettant de couvrir, en places protégées, le 90 % de



La chapelle de Notre-Dame du Pont.

la population. Quant au programme des constructions destinées à la PCI (poste de commandement de quartier, poste sanitaire, etc.), il est pratiquement achevé. Le taux élevé des réalisations, notamment des abris, s'explique, selon Daniel Comte, par le boom de la construction qui s'est produit ces dernières années, lors de l'édification de la zone suburbaine. Il faut aussi souligner l'excellence des contacts de la PCI avec les autorités et avec la conseillère communale en charge de la protection civile, M^{lle} Rose-Marie Bonvin, responsable du département Sécurité.

En tant que cité industrielle, Monthey n'est pas exempte de dangers, dont le principal est celui que représente Ciba-Geigy. Selon Daniel Comte, les responsables de l'entreprise prennent les risques au sérieux; ils disposent d'une organisation bien rodée. La protection civile, les pompiers et Ciba-Geigy collaborent étroitement à l'amélioration constante des mesures de sécurité. Une bonne vingtaine de séances sont organisées chaque année dans le but de mieux planifier et coordonner le travail tant de l'état-major que des services d'intervention.

La protection des biens culturels

Ce service s'est mis en place très tôt, par la volonté des autorités bien sûr, mais aussi par la ténacité de son premier chef, Nico Sneiders, architecte (qui passera bientôt le flambeau à Alberto Alberti, également architecte). Des cours annuels sont organisés depuis plusieurs années, cours auxquels participe un photographe professionnel.

Pour ce qui est des inventaires, le travail de recherche est largement facilité par le fait qu'étant architecte, le chef de la PBC a un accès tout naturel aux Archives communales et à l'aide que peut apporter le Collège des Architectes. Pour l'instant, ces travaux sont

limités au secteur public. Les biens «privés» seront répertoriés dans une deuxième phase.

Un des gros morceaux sera la mise sur informatique de l'ensemble des relevés déjà réalisés, ce qui facilitera grandement la mise à jour des informations.

La prochaine phase sera consacrée à l'inventaire des locaux susceptibles de servir d'abris aux biens mobiliers répertoriés. Ce n'est pas un problème aussi simple, dans la mesure où les lieux de stockage doivent correspondre à des normes précises, notamment en matière d'humidité. Ce qui peut paraître paradoxal, c'est le fait que les abris les plus anciens conviennent le mieux car ils sont plus secs.

Un cas concret

Le nouveau bâtiment administratif communal est actuellement en construction, tout à côté de la chapelle du Pont (monument classé d'importance régionale). Des blocs erratiques on dû être minés et le danger était grand que la chapelle subisse, dans ses fondements mêmes, des dégâts importants. Le service PBC a donc été alerté pour faire une analyse de situation et préparer une mise à l'abri éventuelle de certains biens mobiliers.

Ce travail a permis de constater qu'il était plus profitable de mettre en place une protection in situ, un démontage pouvant causer plus de dégâts que les risques encourus par les travaux de minage.

«Ce qui est réjouissant, commente Daniel Comte, c'est de constater que le service de PBC est crédible et bien intégré, puisque la commune elle-même a pris les contacts avec nous.»

Parmi les sites et monuments classés d'importance régionale, on peut citer à Monthey: l'ensemble de la rue du Bourg-aux-Favre, église de Notre-Dame de l'Immaculée Conception (1851), chapelle de Notre-Dame du

Pont, le pont couvert sur la Vièze (1809), la cure (1807), le château avec son musée et archives du Vieux-Monthey, le Château-Vieux, ancien dépôt de sel, Le Crochetan avec la maison de Kalbermatten, la maison Delacoste, l'église St-Sylvestre à Choëx ainsi que le site romain de Choëx.

Les «trésors» cachés de La Sagne

Située dans la vallée du même nom, La Sagne est une commune du Jura neuchâtelois. Essentiellement agricole, elle abrite 917 habitants qui se répartissent entre Sagne-Eglise et le village. Tout en longueur, ce village est traversé par une route qui rase dangereusement la plupart des habitations situées à ses abords.

Une autre impression est le fait que beaucoup de fermes datent de plusieurs siècles et sont fleuries comme savent le faire les gens habitant en altitude et pour qui le retour de l'été est une véritable fête.

Pour le curieux, il y dénicherait, dans l'immeuble abritant l'administration communale, un musée, patiemment élaboré par les sagnards d'ici, d'ailleurs ou d'outre-mers. A vrai dire c'est plus qu'un musée: c'est la représentation «vivante», mais un peu mythique de la ténacité et de la reconnaissance des Sagnards à leur village, à leurs racines. Le musée a été créé sous la forme d'une association portant le nom: «Société d'instruction mutuelle», en 1876, dont le but était de faciliter l'accès à la connaissance. En 1888, après avoir obtenu un permis de chasse spécial, une collection d'animaux de la région a pu être réunie, et c'est elle qui a donné naissance au musée d'aujourd'hui.

Visite guidée

Roger Vuille, ingénieur-chimiste, conseiller communal en charge de la protection civile (et de la protection des biens culturels) est, avec un autre «ama-



Roger Vuille, conseiller communal, au clavier de «son» piano mécanique.



Une pièce fin XVIII^e siècle sert de salle de mariage.

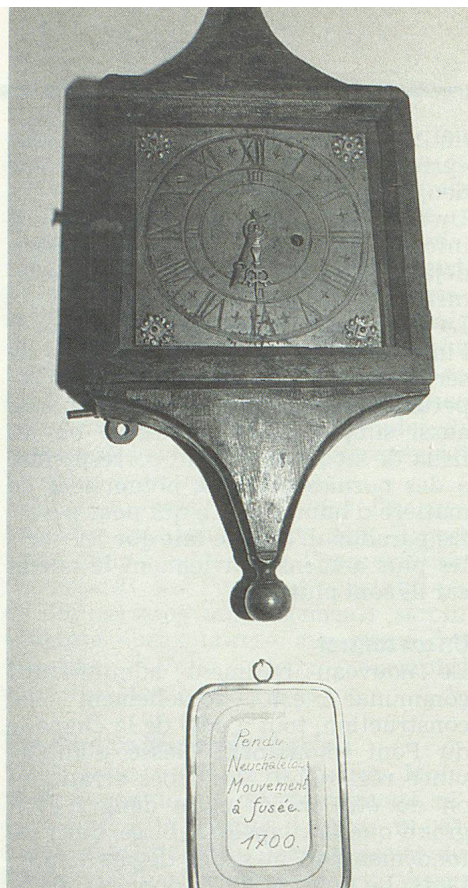
teur», l'animateur et l'âme même de ce musée. Précisons que celui-ci est ouvert le dimanche ou alors sur demande.

Partagé en plusieurs pièces, le musée a aussi une fonction bien vivante. En effet, une des pièces, entièrement reconstituée, meublée et décorée date de la fin du XVIII^e siècle. Eh bien, cette pièce sert à l'officier d'état-civil pour y célébrer des mariages. S'asseoir sur des sièges signés et datés de 1807 constitue certainement, sinon un gage de longévité, à tout le moins un souvenir impérissable.

C'est avec malice que Roger Vuille montre ensuite l'exposition dite «temporaire» ou encore thématique en ajoutant: «Comme nous ne sommes que deux, le temporaire dure de six à huit ans.» Au mur, trône une pendule neuchâteloise avec mouvement à fusée datant de 1700, souvenir sans doute d'une exposition d'établis et d'outils. Tout à côté, on trouve le sceptre de la commune, symbole de l'autorité et daté de 1757. C'est la fierté de Roger Vuille, car ce sceptre où figure l'évêque de Prusse est un souvenir de la Royauté. Après la Révolution de 1848, et malgré l'Ordonnance du Conseil d'Etat obligeant toutes les communes à céder le sceptre à Neuchâtel, en guise de soumission, La Sagne a gardé le sien; Les Verrières et La Chaux-de-Fonds ont fait de même.

Actuellement, l'exposition dite temporaire est consacrée à des objets ménagers du début du siècle, patiemment récoltés. La classification et l'étiquetage ont été faits au moyen d'un exemplaire du «Catalogue d'armes et cycles de St-Etienne» de 1934.

La pièce principale est consacrée aux animaux empaillés de la région (qui tous datent de plus de cent ans), aux pompiers, à des oiseaux, en passant par le chat à trois pattes (célébrité de la région), ainsi qu'à des objets exotiques de provenance africaine, cadeaux pour la plupart de missionnaires sagnards. Le fond de la salle est réservé à un piano mécanique en état de fonctionne-



Pendule neuchâteloise avec mouvement à fusée (année 1700). (Photos: RM-Info, Pully)

ment; il constitue d'ailleurs le clou du musée et Roger Vuille se fait toujours une joie d'en démontrer les qualités musicales.

Comment protéger ce patrimoine?

Pour Roger Vuille la réponse à la question est difficile. Les objets du musée sont bien entendu répertoriés, mais il n'existe actuellement aucun endroit pouvant servir à les abriter. L'abri récemment construit sous le nouveau foyer ne dispose pas de suffisamment de place, et il est tout naturellement prioritairement réservé à la population. Sans être un casse-tête à proprement parler, il est vrai que pour l'instant le problème demeure entier.

La Sagne possède aussi un patrimoine immobilier: il s'agit tout d'abord du temple, classé d'importance nationale, édifié vers 1500. Le même architecte a conçu à la même époque une autre église, réplique de celle de La Sagne, mais située sur territoire français, près de Morteau, au Bizot.

D'autres objets sont d'importance régionale; on y trouve: l'Hôtel de Commune, l'Hôtel de la Croix-Blanche, la ferme Convert (du XVII^e siècle) ainsi que le Crêt.

La PBC a encore du pain sur la planche...

Comme on l'aura constaté dans ce dossier consacré à deux exemples romands, il est plus facile à une grande cité de convaincre les autorités de la nécessité de protéger ses monuments comme ses biens mobiliers.

Pour une petite commune comme La Sagne, la mise en œuvre d'une protection civile pose déjà de gros problèmes financiers. Les investissements pour d'autres réalisations, comme celui de l'épuration des eaux, paraissent plus importants eu égard aux rentrées fiscales, même si, par ailleurs, les subventions tant pour la PCI et subsidiairement la PBC sont encore importantes.

Autre paradoxe, la valeur intrinsèque des biens mobiliers et immobiliers est proportionnellement la même que l'on soit grande ou petite commune, sauf bien entendu pour des sites particuliers fort connus. En effet, plus la cité est touristiquement importante, plus il est facile de sensibiliser les autorités et les citoyens à l'importance d'une protection du patrimoine.

Comme on aura aussi pu le comprendre, la mise en place d'un service de PBC et son fonctionnement demande des connaissances, des compétences et des bras.

Finalement c'est un travail de fourmi qui demande un investissement temps non négligeable; raison de plus pour s'y atteler le plus rapidement possible. ▀

Zusammenfassung

ZS. Der Kulturgüterschutz macht in der Westschweiz gute Fortschritte. Dies ist vor allem Nicolas de Diesbach, dem Verantwortlichen für KGS im Bundesamt zu verdanken, der sich unermüdlich für die Verbreitung der Idee des Schutzes unserer Kulturgüter einsetzt. Die Organisation des KGS hat sich insbesondere in den Städten durchgesetzt. In den kleineren und mittleren Gemeinden stehen und fallen die Anstrengungen mit dem Grad der Sensibilisierung der KGS-Verantwortlichen. Zwei Beispiele mögen dies aufzeigen.

In Monthey, der «Perle des Chablais», einer Industriestadt mit 14000 Einwohnern, wurde der KGS schon sehr früh eingeführt. In Monthey befinden sich mehrere Bauwerke von regionaler Bedeutung – ein ganzer Strassenzug, Kirchen, Kapellen, das Schloss, profane Bauten und Ausgrabungen aus der Römerzeit. Zurzeit ist die Inventarisierung der öffentlichen Bauten und Archivreise in vollem Gange, während mit der Registrierung der privaten Kulturgüter noch zugewartet wird.

Verborgene Schätze finden sich in La Sagne im Neuenburger Jura. Die meisten der 917 Einwohner leben von der Landwirtschaft. Im Haus, in dem die Gemeindeverwaltung untergebracht

ist, befindet sich auch ein Museum, das im Jahr 1888 von einer Art «Bildungsverein» ins Leben gerufen wurde. Heute enthält das Museum eine grosse Vielfalt von Zeugnissen aus vergangenen Zeiten: Präparierte Tiere aus der Umgebung, alte Haushaltgegenstände, Gerätschaften der Feuerwehr und sogar ein mechanisches Klavier. Das Museumsgut ist zwar registriert, aber es gibt keinen Schutzraum, der die Gegenstände aufnehmen könnte. In einer kleinen Gemeinde wie La Sagne ist bereits die Realisierung einer ZSO ein grosses finanzielles Problem. Andere Investitionen, wie zum Beispiel Kläranlagen, haben Vorrang. Der Kulturgüterschutz muss zurückstehen. ▀